



Retour sous garantie d'un article

Par **nathalineanna**, le **22/02/2011 à 11:40**

Bonjour,rnj'ai acheté il y a 3 mois un lecteur cd chez amazon, vente en ligne. Il ne fonctionne plus alors qu'il n'a subi aucun choc. rnAmazon me renvoie au fabricant en me disant que le délai de retour pour eux est dépassé et qu'il faut donc que je renvoie le lecteur au fabricant. Mais n'est-ce pas au vendeur de s'occuper de cet article et de se débrouiller avec le fabricant d'après l'article L211-4? En clair, suis-je en droit d'exiger de renvoyer mon article à Amazon et que c'est à ce vendeur de me retourner un article équivalent ou un remboursement ou une réparation même si le fameux délai de retour est dépassé?rnDe plus, le fabricant n'est peut-être pas France (amazon ne m'a pas encore donné l'adresse du fabricant pour les contacter....) et je ne souhaite pas payer les frais d'envois (autant racheter un lecteur CD neuf!)rnBref, quels sont les recours possibles pour que je renvoie cet article à amazon et non pas au fabricant et exiger un article équivalent? Je vous remerciernNathalie

Par **mimi493**, le **22/02/2011 à 19:47**

Selon les conditions de vente, Amazon fait quoi comme garantie (la garantie commerciale n'est pas une obligation du vendeur) ?

Par **nathalineanna**, le **22/02/2011 à 20:03**

Le problème est résolu. J'étais tombé sur une "mauvaise conseillère" la première fois. Je renvoie aux frais d'amazon et j'ai eu un nouveau lecteur cd neuf. rnTout va bien.rnMerci